

M *Clodes*

GRANDE CHANCLLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

1^{er} BUREAU.

N^o M^{is} *33051*

NOTA :

Il n'y a pas lieu d'affranchir
les plis adressés directement à
M. le Grand Chancelier.



RÉCÉPISSÉ DE BREVET.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu le brevet
d' *officier* de la Légion d'honneur, qui
m'a été adressé par le Grand Chancelier.

A *Toulon*, le *7 Mars* 190*8*.

Clodes

PROCÈS-VERBAL D'INDIVIDUALITÉ

POUR SERVIR À L'INSCRIPTION

DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR
SUR LES REGISTRES MATRICULES.

1^{er} BUREAU.

PERSONNEL

DES MEMBRES

DE LA

LÉGION D'HONNEUR

ET

DE LA MÉDAILLE MILITAIRE.

SERVICES ADMINISTRATIFS
ET TRAITEMENTS.

N° 33091

(1) Membre du Conseil d'administration - Intendant militaire ou Commissaire de la marine.

(2) Nom et grade du comparant.

(3) Ajouter le mot *exactement* ou *inexactement*, suivant qu'il y a ou qu'il n'y a pas identité entre le certificat de nomination et l'acte de naissance.

(4) Écrire les noms et prénoms très lisiblement.

(5) Cet état des services devra être établi conformément aux prescriptions de la circulaire du 11 décembre 1896.

(6) Dans le cas où il y aurait des différences trop grandes entre les nom et prénoms portés sur la lettre d'avis et ceux de l'acte de naissance, le certificateur devra en indiquer les causes et exiger, au besoin, la production de tels documents pouvant expliquer des différences.

(7) Signature du certificateur ou des membres du Conseil d'administration.

NOTA :

Il n'y a pas lieu d'affranchir les plis adressés directement à M. le Grand Chancelier.

Ce jourd'hui 21 Janvier 1908.
Par devant nous ⁽¹⁾ Membres du Conseil
d'Administration
a comparu ⁽²⁾ Clotes, Chef d'Escadron
d'Artillerie Coloniale
promu Officier de la Légion d'honneur
le 31 Décembre 1907

Lequel nous a requis de constater, comme nous constatons par le présent procès-verbal, qu'il a été ⁽³⁾ exactement désigné sur la lettre d'avis du Ministre de la Guerre, ses nom et prénoms devant être, d'après son acte de naissance, écrits ainsi qu'il suit :

(4) { Nom : Clotes
Prénoms : Louis, Etienne

L'individualité du titulaire a été régulièrement établie au moyen des pièces énumérées ci-après :

- 1° La lettre d'avis dont il vient d'être parlé et que nous avons rendue;
- 2° L'état des services ⁽⁵⁾.

Cette dernière pièce, parafée par nous, devra être envoyée dans le plus bref délai à la Grande Chancellerie, à l'appui du présent procès-verbal, que le comparant a signé avec nous ⁽⁶⁾.

Fait et clos à Coulon les jour, mois et an que dessus,

(7)

Le Comparant,

Clotes

Le Capitaine Sabat - Le Trésorier - Le Capitaine - Le Chef d'Escadron - Le Major - Le Colonel, Président

[Signatures]

D'UN

Officier DE LA LÉGION D'HONNEUR

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA LÉGION D'HONNEUR
27 JANV 1908
40

1^{er} BUREAU.

PERSONNEL
DES MEMBRES

DE LA
LÉGION D'HONNEUR
ET
DE LA MÉDAILLE MILITAIRE.

SERVICES ADMINISTRATIFS
ET TRAITEMENTS.

N° *13091*

AVIS ESSENTIEL.

Le présent procès-verbal doit être renvoyé immédiatement au Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

Le *vingt et un Janvier* mil neuf cent *huit*.

Nous, *Bonnier, Colonel Commandant*
le 3^{ème} Régiment d'Artillerie Coloniale
Officier de la Légion d'Honneur

Conformément à la délégation du Grand Chancelier, en date du *6 janvier 1908*

et après avoir fait prendre les armes à *la troupe*
avons fait placer devant le front de bataille M. *Clotes,*

Louis, Etienne
nommé *Officier* de la Légion d'honneur, à l'effet de le recevoir en cette qualité.

Nous lui avons ensuite remis ses insignes, en lui donnant l'accolade et en prononçant la formule de réception suivante :

« Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons *Officier* de la Légion d'honneur. »

Immédiatement après a été dressé le présent procès-verbal, pour être transmis à la Grande Chancellerie, après avoir été signé par le récipiendaire et par nous.

Fait à *Eoulon*, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire,

Le Délégué,

Clotes

Bonnier

M

*Chôtes, Chef d'escadron au 5^{me} rég^t d'artillerie
coloniale.*

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

1^{er} BUREAU.

N^o M^o *11091*

NOTA :

Il n'y a pas lieu d'affranchir
les plis adressés directement à
M. le Grand Chancelier.

Le brevet sur parchemin
sera adressé ultérieurement à
l'intéressé.



RÉCÉPISSÉ DE DÉCORATION.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu la décoration
d' *officier* de la Légion d'honneur, qui
m'a été envoyée par le Grand Chancelier.

A *Boulogne*, le *27 Janvier* 1908.

Chôtes

NOTA. Le présent récépissé doit être renvoyé au Grand Chancelier
après avoir été rempli et signé. (Les militaires doivent le renvoyer avec
les pièces réglementaires.)

Légion d'Honneur.

Numéro 13.123 quotité du trait^{ent} 500^{fr}

Nom : Clotes,

Prénoms : Louis, Etienne

Décédé le 26 Mars 1912.

Département Cyennes - Orientales

Mois Mai 1912 - 3^e diz^{ne} de paiement

Sommes payées } 161^{fr} 11